

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2020

PRESENTS : M. LE DIGABEL, Mme BLOURDIER, M. POUGET, Mme PHIPPEN, M. SEBELOUE, MM. CANDON, CROZET-JOURDAIN, BAUCHE, BASSET, Mmes CIRINA, FORTIN, GENIESSE-GAUTIER, JOURDA, FIRMIN, PATUREL, ALVES

POUVOIRS : M. SEGERS à M. LE DIGABEL
M. DECAUX à Mme BLOURDIER
M. BENARD à M. BAUCHE

SECRETAIRE : M. CANDON

Emargement du compte rendu du 16 Septembre 2020 : pas d'observation.

Avant l'ordre du jour, Monsieur le Maire rend hommage à M. Samuel PATY, professeur d'Histoire -Géographie assassiné pour avoir défendu la liberté d'expression : une minute de silence est observée.

ORDRE DU JOUR :

I – DELIBERATIONS :

1-1) CCAS – FIXATION D'UN MEMBRE EXTERIEUR SUPPLEMENTAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DESIGNATION DES 4 MEMBRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 02 juin 2020, le conseil municipal avait fixé le nombre de membres du CCAS à 6 personnes (3 membres élus et 3 membres extérieurs).

Or, d'après les articles du code de l'action sociale et des familles (Art. L 123-6 et R - 123-7 à R 123-15), il est dit que le conseil d'administration doit être composé de 4 membres extérieurs et 4 membres élus.

- Il nous faut donc nommer un quatrième membre extérieur exerçant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, cette personne devra être acceptée par l'Association oeuvrant dans ce domaine.
- Pour le membre élu manquant, il est nécessaire de réélire les 4 membres. D'après l'article R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Monsieur le rapporteur sollicite les listes se présentant pour le conseil d'administration du CCAS.

Se présentent :

- Liste LE DIGABEL (Mmes PHIPPEN, FORTIN, PATUREL, M. CANDON)
- Liste BASSET (Mme ALVES)

Pour procéder au vote, M. le Maire propose que l'on nomme deux assesseurs pour le dépouillement :

Se présentent : M. CROZET-JOURDAIN et M. BASSET.

M. le Maire fait procéder au vote à bulletin secret qui donne :

- Liste LE DIGABEL : 17 voix
- Liste BASSET : 2 voix

Sont désignés membres élus au conseil d'Administration du CCAS :

- Mme PHIPPEN Delphine
- Mme FORTIN Léna
- Mme PATUREL Christelle
- M. CANDON Pascal

1-2) REMBOURSEMENT ACOMPTE SALLE DES FETES A UN ADMINISTRE ET A UNE ASSOCIATION .

Rapporteur : Mme CIRINA Angélique

Le règlement de la salle des fêtes, des salles annexes et préau prévoit, en cas de désistement d'une réservation, que le conseil municipal, est compétent pour autoriser le remboursement de l'acompte.

Deux personnes, en raison des nouvelles mesures concernant l'épidémie de la Covid 19 désirent le remboursement de la location de la salle des fêtes.

- M. et Mme LALOIRE Thomas et Audrey, domiciliés 8 Résidence Charles Yvelin avaient réservé les 03 et 04 Octobre 2020 la salle des fêtes.

Par mail du 07 Septembre 2020, ils ont souhaité l'annulation et le remboursement du règlement d'un montant de 177 €,

- L'association « CARAVELA » dont le siège social est à Aubevoye avait réservé la salle des fêtes le 07 Mars 2020 à la salle des fêtes.

Par courrier du 14 octobre 2020, ils ont souhaité le remboursement du règlement d'un montant de 248€.

Madame le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- ACCEPTER le remboursement de la somme de :
 - 177 € pour M. et Mme LALOIRE Thomas et Audrey.
 - 248 € pour l'association « CARAVELA »

Vote : Pour à l'unanimité.

1-3) DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET GENERAL

Rapporteur : Mme CIRINA Angélique

Pour tenir compte des événements de toute nature survenant en cours d'année, le budget primitif peut être corrigé par des décisions modificatives.

Ces décisions prévoient et autorisent dépenses et recettes tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Afin de pouvoir rembourser le chèque de l'Association « CARAVELA » qui a réservé la salle des fêtes, il est nécessaire d'approvisionner au compte 678 la somme de 248 €.

Madame le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVE la décision modificative suivante :

- Compte 678:	+ 248 €
- Compte 615221 :	- 248 €

Vote : Pour à l'unanimité.

1-4) DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLO SEINE EURE ET LA COMMUNE DE COURCELLES SUR SEINE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE MOUSSEAUX

Rapporteur : M. le Maire

Par mail du 12 Octobre 2020, la Communauté d'Agglomération Seine Eure, a adressé le résultat d'analyse des offres pour les travaux de la Rue de Mousseaux.

La société retenue est l'entreprise VIAFRANCE.

Une convention financière doit être signée entre la communauté d'Agglomération Seine Eure et la commune de Courcelles Sur Seine.

Les travaux commençant au plus tard le 02 Novembre, il est nécessaire que le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention financière.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- L'AUTORISER à signer la convention financière entre l'agglomération Seine Eure et la commune de Courcelles Sur Seine.

Vote : Pour à l'unanimité

1-5) DECISION MODIFICATIVE N°5 AU BUDGET GENERAL

Rapporteur : Mme CIRINA Angélique

Pour tenir compte des évènements de toute nature survenant en cours d'année, le budget primitif peut être corrigé par des décisions modificatives.

Ces décisions prévoient et autorisent dépenses et recettes tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Mme le rapporteur explique que le fonds de solidarité habitat (FSH) géré par le Département a pour objectif d'aider les personnes ou familles confrontées à des difficultés particulières pour accéder à un logement décent.

La commune de Courcelles Sur Seine contribue au fonds de solidarité (FSH) au titre de l'exercice 2020. Elle rappelle qu'en 2019, la commune avait également versé une contribution de 819.60 €.

Suite à un courrier du conseil départemental de l'Eure en date du 09 octobre 2020, la contribution pour l'année 2020 est de 0.40 € par an et par habitant (recensement INSEE 2015) soit 2049 habitants x 0.40 € = 819.60€.

Il est donc nécessaire d'approvisionner au compte 6557 la somme de 820 €.

Mme le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER la décision modificative suivante :
 - Compte 6557 : + 820 €
 - Compte 615221 : - 820 €

Vote : Pour à l'unanimité

1-6) CHOIX ARCHITECTE POUR CONSTRUCTION SALLE MARIAGE/SALLE CONSEIL – ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Rapporteur : M. le Maire

Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur le choix de l'architecte pour la construction de la salle de mariage et salle de conseil car ce point ne figurait pas à l'ordre du jour du conseil municipal du 16 Septembre mais avait été noté dans les divers.

Monsieur le Maire propose à nouveau que le conseil municipal délibère sur le choix de l'architecte pour la construction d'une salle annexe pour les mariages et les conseils municipaux.

Une restructuration intérieure de la Mairie actuelle sera aussi nécessaire.

Pour l'ensemble de ce projet, nous devons recruter un maître d'œuvre.

Trois bureaux d'architectes ont été sollicités.

Deux sur trois ont répondu et fourni leurs propositions d'honoraires :

- Space architecture : 10 %
- Atelier d'Architecture Decrette : 12 %
- Mme SPERL, Architecte : non répondu

La commission « travaux urbanisme » lors de sa séance du 16 Septembre 2020 a étudié les deux réponses et propose de retenir le cabinet « Space Architecture ».

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir entre le cabinet Space Architecture et la commune de Courcelles Sur Seine.

Un conseiller municipal demande si la salle des fêtes n'aurait pas mérité d'être traité en priorité plutôt que la Mairie et remarque qu'il est dommage de détruire le préau. M. le Maire lui répond que la rénovation de la salle des fêtes est prévue dans son programme et que la construction de la salle Mariage/conseil ne se fera que si on obtient les subventions.

Vote : 17 voix Pour

2 abstentions

1-7) TAUX DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION CONCERNANT LES P.L.A.I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)

Rapporteur : M. le Maire

Le 16 Septembre 2020, la commune a délibéré sur le taux de garantie d'emprunt pour les projets de construction et de réhabilitation de logements sociaux soit un taux de 10%.

La Secomile, suite à un mail du 23 Septembre 2020, demande si la commune peut accorder plus de garanties d'emprunt pour les projets de construction concernant les logements PLAI, le département ne donnant pas de garantie sur ce type de logement. Ce dispositif permet aux personnes les plus modestes de se loger.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal délibère sur le taux de garantie d'emprunt pour les projets de construction concernant les logements PLAI :

- Soit 20 % pour la commune.

Pour information l'Agglomération Seine Eure ne peut pas garantir au-delà de 80 % pour ce type d'opération.

Vote : 1 contre

18 pour

II- INFORMATIONS

2-1) Arrêté de circulation RD 316 : lié aux travaux sur le pont : rénovations urgentes liées au Gaz et à l'électricité – Une circulation en alternat sera proposée.

2-2) Présentation de la plaquette du SDIS : consultable en Mairie ou sur le site du SDIS 27.

2-3) Remerciements de l'Association « Vie et Espoir » pour la subvention.

Autres informations données par le Maire :

- **CDCI** : (Commission Départementale pour le Développement Commercial). Elle est composée de 47 membres dont 24 représentants communes. Les électeurs sont les Maires, présidents des EPCI et présidents de syndicats.
- **CDAF** : (Commission Départementale d'Aménagement Foncier) : Cette commission est créée pour la Seine à vélo. Elle sera composée de 3 commissions intercommunales : Courcelles S/Seine, Port-Mort et Notre Dame de L'Isle fait partie de la 2^{ème} CIAF (Commission intercommunal Foncier Non Bâti). Nous sommes dans l'attente de retours d'éventuels candidats : 2 titulaires et 1 suppléant.
- **Chemin du breuil** : La vente de parcelles communales du « chemin du breuil » sera signée le vendredi 13 Novembre. Les travaux débuteront le 02 Novembre.
- **Pont de Courcelles** : Une réunion est prévue le 04 Novembre entre le département et les commerçants pour discuter des possibilités de compensation financière.
- **Inauguration épicerie** : le 28 Octobre à 18 heures au magasin.
- **Eglise** : Les travaux de réfection de l'église vont débuter la semaine prochaine : travaux intérieurs : électricité, chauffage, sono.
- **Poteaux incendie** : 6 poteaux incendie sont nécessaires pour se mettre en conformité. Voir avec la commission travaux puis la commission finances. Une demande de subvention sera demandée.
- **Sécurisation parking école** : Une réunion est prévue sur place avec la Communauté d'Agglo Seine Eure pour voir ce qui peut être fait.
- **Distribution masques du département** : seront distribués à la salle des fêtes.
- **Spectacle de Noël** : Il est plus prudent de le supprimer. La distribution des friandises sera faite à l'école le dernier jour avant les vacances.
- **Vœux du Maire** : La décision est mise en suspens, la décision sera prise mi-décembre.
- **Accueil des nouveaux habitants** : A voir également si cela est maintenu, selon le nombre de personnes.
- **Médailles du travail et réception des agents** : maintenu.
- **Commémoration du 11 Novembre** : Le vin d'honneur pourrait se faire sous le préau.

Questions autour de la table :

- Des habitants ont demandé si les enfants peuvent faire Halloween ?

Réponse de M. le Maire : Un courrier de la Préfecture limite à 6 le nombre de personnes présentes en un même lieu.

- M. BAUCHE demande :

- Qui gère les produits d'entretien à l'école ?

Réponse de M. le Maire : c'est la commune qui gère une partie car il y a également une société de nettoyage.

- Y – a-t-il moyen de reculer le traineau (chariot fleurs) à la sortie de la rue Henri Gohier ?

Réponse : Cela va être fait pour une meilleure visibilité.

- Mme ALVES demande si sur le site des Pérelles , il y a moyen de mettre une poubelle à l'entrée du bi-cross ?

Réponse : Elle sera installée dans le cadre de l'opération Espace Loisirs.

- M. BASSET demande comment cela va se passer pour le remplacement du Docteur Ropagnol au 31 Décembre 2020 ?

Réponse : Des pistes sont toujours en cours.

- Vidéo Crue : M. POUGET présente une vidéo de la crue reconstituée de 1910 superposée à l'urbanisation actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h45.